



ASSOCIATION AFARIF

Association familiale

BP 61

20240 GHISONACCIA

Siret : 35155222900012

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Rapport de Présentation	1
1. Etats Financiers	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
Compte de Résultat (suite)	6
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	15
3. Détail du Bilan	16
Détail du Bilan	17
4. Détail du Compte de Résultat	19
Soldes Intermédiaires de Gestion	20
Détail du Compte de Résultat	21

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels arrêtés de l'association AFARIF pour l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	305 625
Produits d'exploitation	496 386
Résultat net comptable (Excédent)	19 041

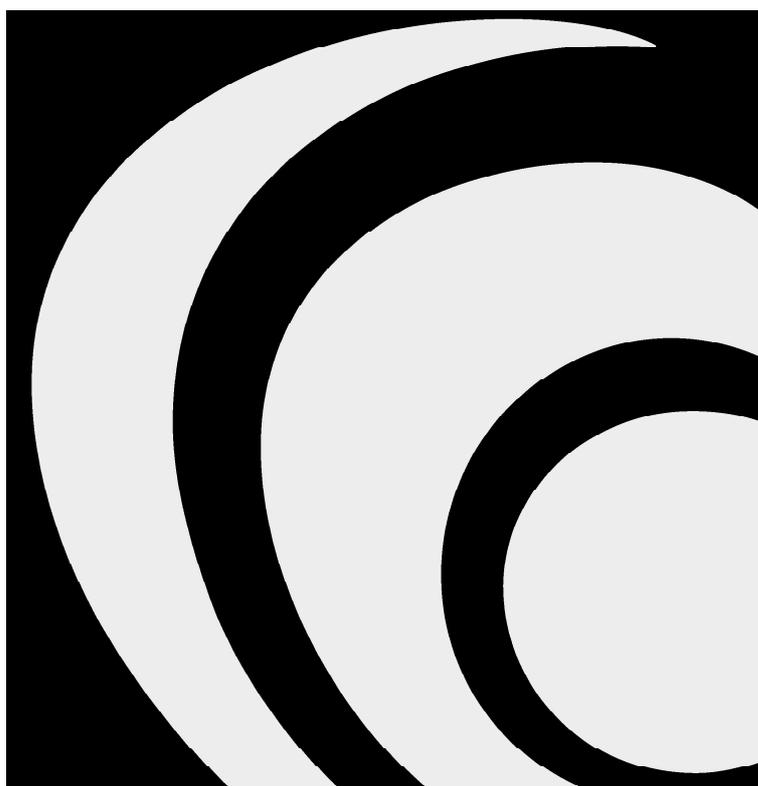
A Thouars
Le 10 février 2020

Pour STREGO



Pascal BESNIER
Expert-Comptable

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 525	1 525		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 049	4 788	261	294
Autres immobilisations corporelles	23 599	18 239	5 359	5 297
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL I	30 172	24 552	5 621	5 592
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres Créances	135 740		135 740	89 235
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	160 776		160 776	210 049
Charges constatés d'avance (3)	3 489		3 489	357
TOTAL II	300 005		300 005	299 641
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	330 177	24 552	305 625	305 233
1) Dont droit au bail				
2) Dont à moins d'un an				
3) Dont à plus d'un an				

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	168 291	115 820
-Ecart de réévaluation		
-Réserves		
-Report à nouveau		
-Résultat de l'exercice	19 041	52 471
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	5 019	4 782
Provisions réglementées	33 600	33 600
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	225 951	206 673
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	15 500	34 000
Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III	15 500	34 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	21 818	23 530
Dettes fiscales et sociales	42 356	41 031
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	64 174	64 561
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	305 625	305 233
1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	64 174	64 561
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques		

Compte de Résultat

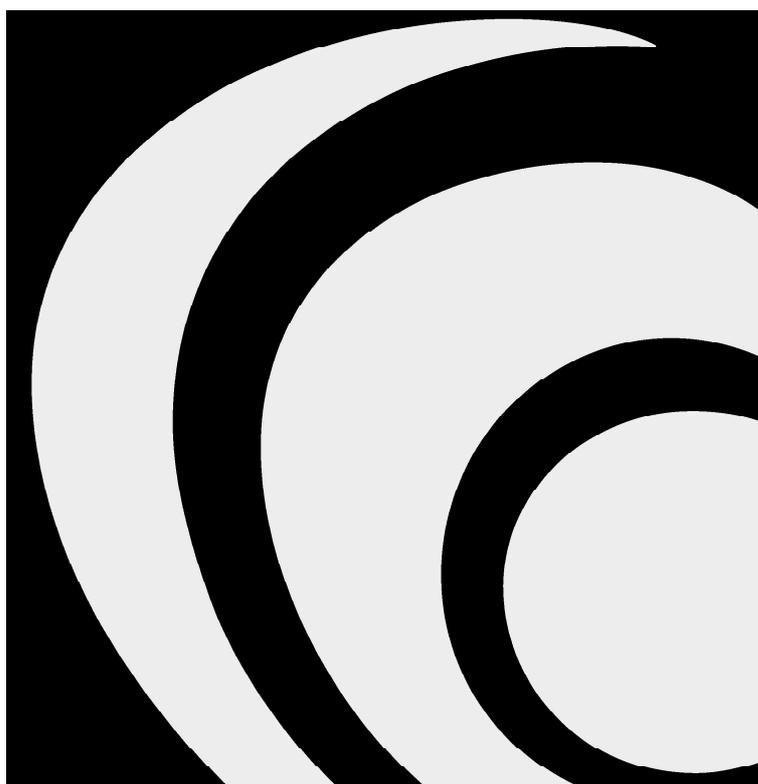
	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens et services	264 038	236 863
Montant net du chiffre d'affaires	264 038	236 863
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	190 148	216 066
Reprises sur provisions et transferts de charges	42 194	57 173
Cotisations		
Autres produits	6	6
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	496 386	510 109
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	106 278	89 697
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	17 951	16 680
Charges externes (3) (4)	79 287	92 434
Impôts et taxes	4 218	4 042
Salaires et traitements	229 279	213 069
Charges sociales	58 554	58 327
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 804	1 747
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	25	18
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	497 396	476 012
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 010	34 096
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		
Autres produits financiers		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-1 009	34 097

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		36 456
Sur opération en capital	1 666	2 377
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 666	38 833
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	19	2 400
Sur opération en capital	96	759
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	116	3 159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 550	35 674
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	34 000	16 700
Engagements à réaliser sur ressources affectées	15 500	34 000
Total des Produits	532 052	565 642
Total des Charges	513 011	513 171
EXCEDENT OU DEFICIT	19 041	52 471
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		
1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
3) Crédit-bail mobilier		
4) Crédit-bail immobilier		



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AFARIF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 305.625 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 19.041 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 605		80	1 525
Immobilisations incorporelles	1 605		80	1 525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 812	237		5 049
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 220			1 220
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 274	1 692	2 587	22 379
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	29 305	1 929	2 587	28 647
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	30 910	1 929	2 667	30 172

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 605		80	1 525
Immobilisations incorporelles	1 605		80	1 525
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 517	270		4 788
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 220			1 220
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 976	1 534	2 490	17 020
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	23 713	1 804	2 490	23 027
ACTIF IMMOBILISE	25 318	1 804	2 570	24 552

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139.229 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	135 740	135 740	
Charges constatées d'avance	3 489	3 489	
Total	139 229	139 229	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Pdts à recevoir divers	135 546
Total	135 546

Notes sur le bilan

Fonds propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	33 600			33 600
Total	33 600			33 600
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Provision sur fonds de trésorerie liée à la perte de la mise à disposition de services extérieurs.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 64.174 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 818	21 818		
Dettes fiscales et sociales	42 356	42 356		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	15 500			
Total	64 174	64 174		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	9 617
Personnel prov.congés	17 971
Organismes soc.ch.à payer	10 386
Formation cont.à payer	4 218
Total	42 192

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 4.692 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Subventions socio ling	2 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Subventions parentalit	3 000	4 000	4 000	3 000	3 000
Subventions ados/han	3 500	12 000	12 000	4 000	4 000
Subvention séjour	5 700	15 000	15 000	5 500	5 500
Total	14 200	34 000	34 000	15 500	15 500

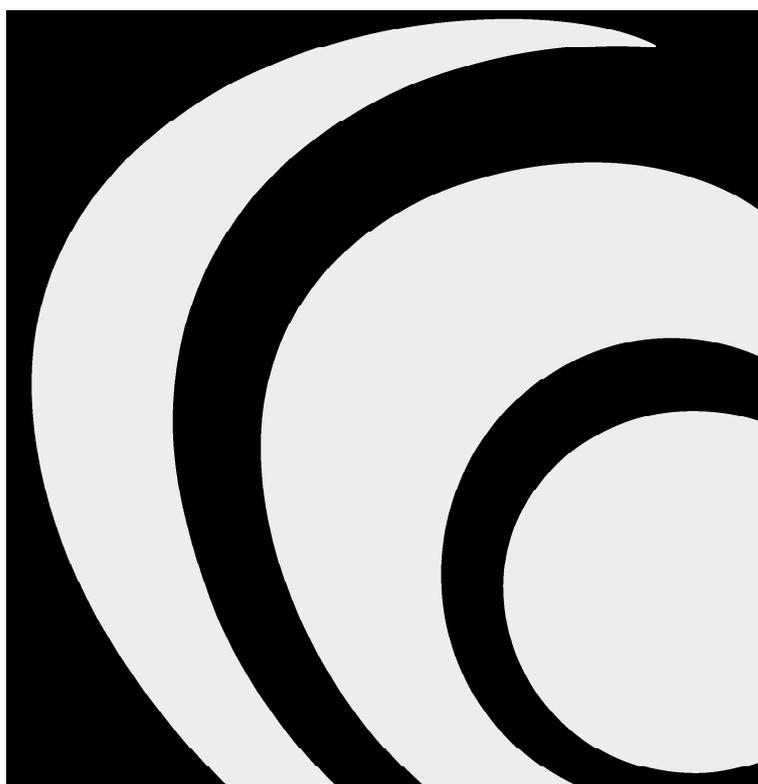
Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	96	
Subventions d'investissement virées au résultat		1 666
TOTAL	116	1 666



Détail du Bilan



Détail du Bilan

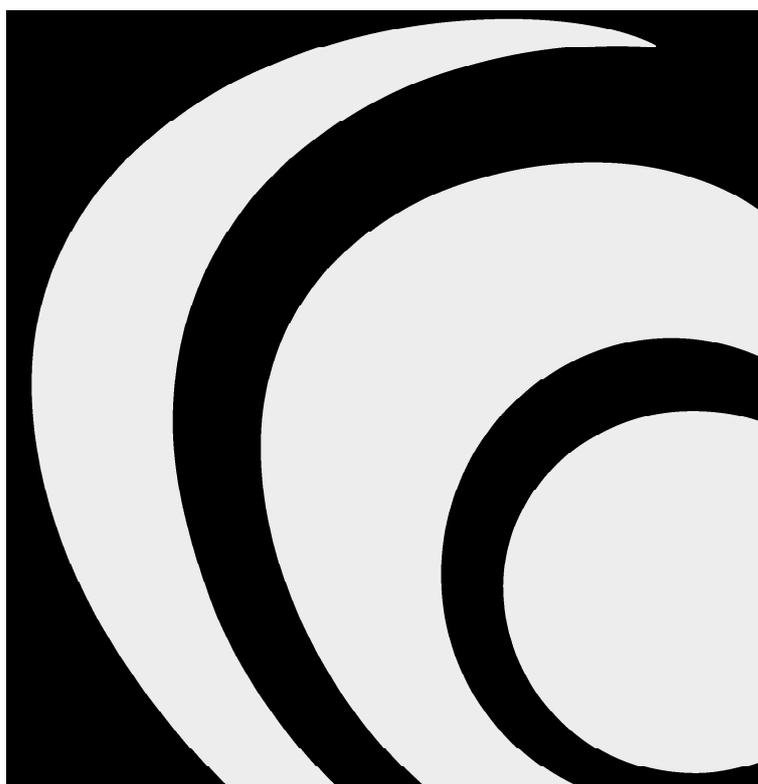
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 524,90		1 524,90	1 604,90
Amortissm logiciels		1 524,90	-1 524,90	-1 604,90
Concessions, brevets et droits assimilés	1 524,90	1 524,90		
Immobilisations corporelles				
Inst.mat & outillage	1 078,47		1 078,47	1 078,47
Matériel & jeux éducatifs	3 970,34		3 970,34	3 733,31
Amortissm mat & outillage		1 035,94	-1 035,94	-987,94
Amortissm matériel & jeux		3 751,57	-3 751,57	-3 529,42
Installations techniques, matériel et outillage	5 048,81	4 787,51	261,30	294,42
Agencement divers	1 219,59		1 219,59	1 219,59
Matériel de bureau	7 627,21		7 627,21	5 935,21
Mobilier	14 751,88		14 751,88	17 338,41
Amortissm agencé divers		1 219,59	-1 219,59	-1 219,59
Amortissm mat.bureau		4 574,32	-4 574,32	-3 425,39
Amortissement mobilier		12 445,50	-12 445,50	-14 550,81
Autres immobilisations corporelles	23 598,68	18 239,41	5 359,27	5 297,42
Immobilisations financières (2)				
Total I	30 172,39	24 551,82	5 620,57	5 591,84
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Collectif fournisseurs	120,00		120,00	3 629,31
Personnel rémunéré.dues				7,72
Personnel avances acptes	73,68		73,68	
Mutex Prévoyance				35,73
Alptis Mutuelle				100,32
Pdts à recevoir divers	135 545,93		135 545,93	85 461,80
Autres créances	135 739,61		135 739,61	89 234,88
Crédit agricole 111	486,80		486,80	486,80
Crédit agricole 112	159 543,39		159 543,39	209 496,62
Livret A crédit-agricole	43,73		43,73	43,41
Caisse	702,00		702,00	22,24
Disponibilités	160 775,92		160 775,92	210 049,07
Charges ctées d'avance	3 489,15		3 489,15	357,29
Charges constatées d'avance (3)	3 489,15		3 489,15	357,29
Total II	300 004,68		300 004,68	299 641,24
TOTAL GENERAL	330 177,07	24 551,82	305 625,25	305 233,08

Détail du Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs</i>	168 291,00	115 820,06
Fonds associatifs sans droit de reprise	168 291,00	115 820,06
Résultat de l'exercice	19 040,91	52 470,94
Autres Fonds Associatifs		
<i>Subvention d'équipement</i>	8 537,79	7 724,49
<i>subvention équipt/résult.</i>	-3 518,34	-2 942,99
Subventions d'investissement	5 019,45	4 781,50
<i>Prov réserve de trésorerie</i>	33 600,00	33 600,00
Provisions réglementées	33 600,00	33 600,00
Total I	225 951,36	206 672,50
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total II		
FONDS DEDIES		
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>	15 500,00	34 000,00
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	15 500,00	34 000,00
Total III	15 500,00	34 000,00
DETTES (1)		
<i>Collectif fournisseurs</i>	12 201,14	13 949,75
<i>Fournisseurs fact non parvenues</i>	9 616,94	9 580,01
Dettes fournisseurs	21 818,08	23 529,76
<i>Personnel rémunér.dues</i>	337,91	
<i>Personnel prov.congés</i>	17 971,00	18 430,00
<i>Sécurité Sociale</i>	6 313,22	6 491,00
<i>Caisse retraite salariés</i>	1 846,95	1 817,82
<i>Mutex Prévoyance</i>	442,37	
<i>Alptis Mutuelle</i>	56,74	
<i>Organismes soc.ch.à payer</i>	10 386,00	10 250,00
<i>Prélèvement à la source</i>	783,62	
<i>Formation cont.à payer</i>	4 218,00	4 042,00
Dettes fiscales et sociales	42 355,81	41 030,82
Total IV	64 173,89	64 560,58
TOTAL GENERAL	305 625,25	305 233,08



Détail du Compte de Résultat



Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%
ACTIVITE	264 038	100,00	236 863	100,00
VENTES DE MARCHANDISES				
Coût d'achats marchandises vendues				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	264 038	100,00	236 863	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	264 038	100,00	236 863	100,00
Consommation de matières et sous-traitance	106 278	40,25	89 697	37,87
MARGE DE PRODUCTION	157 760	59,75	147 166	62,13
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	264 038		236 863	
MARGE BRUTE GLOBALE	157 760	59,75	147 166	62,13
Autres achats et charges externes	97 238	36,83	109 113	46,07
VALEUR AJOUTEE	60 522	22,92	38 053	16,07
Subventions d'exploitation	190 148	72,02	216 066	91,22
Impôts, taxes et verst assimilés	4 218	1,60	4 042	1,71
Charges de personnel	287 833	109,01	271 396	114,58
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-41 381	-15,67	-21 319	-9,00
Reprises s/ charges et Transferts	42 194	15,98	57 173	24,14
Autres produits	6		6	
Dot. amortissements et provisions	1 804	0,68	1 747	0,74
Autres charges	25	0,01	18	0,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 010	-0,38	34 096	14,39
Quote part résultat en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 009	-0,38	34 097	14,40
Produits exceptionnels	1 666	0,63	38 833	16,39
Charges exceptionnelles	116	0,04	3 159	1,33
Résultat exceptionnel	1 550	0,59	35 674	15,06
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées sur exercices antéri	34 000	12,88	16 700	7,05
Engagement à réaliser sur ressources affectées	15 500	5,87	34 000	14,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 041	7,21	52 471	22,15

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Activités loisirs ss hébergé	26 714,50	20 600,00	6 114,50	29,68
Prestat° ALSH particip.familles	15 948,40	12 957,60	2 990,80	23,08
Prestat° activité CEL (salaires)	21 034,13	23 050,00	-2 015,87	-8,75
Prestat° activité CEL(association)	50 282,36	40 777,31	9 505,05	23,31
ALSH Prise en charge mairies		285,63	-285,63	-100,00
C.N.A.F. Animat.globale	68 679,00	65 707,10	2 971,90	4,52
C.A.F. PS ALSH Extra-scolaire	13 970,27	14 955,63	-985,36	-6,59
C.A.F ATL ALSH	1 605,00	3 750,00	-2 145,00	-57,20
C.A.F. Périscolaire	26 765,67	17 564,64	9 201,03	52,38
C.A.F. PS ALSH Ados-Accueil jeunes	2 341,38	1 322,99	1 018,39	76,98
M.S.A. Prest.serv.ALSH	1 018,00	1 394,24	-376,24	-26,99
C.N.A.F.Animation famille	22 978,00	21 983,90	994,10	4,52
C.A.F. C.L.A.S.	12 701,00	12 514,00	187,00	1,49
Production vendue de biens et services	264 037,71	236 863,04	27 174,67	11,47
Montant net du chiffre d'affaires	264 037,71	236 863,04	27 174,67	11,47
Subv.d'exploit. CNASEA	9 545,61	20 364,17	-10 818,56	-53,13
Subvention MSA DSL	2 500,00	2 500,00		
Subv.Collect.de Corse lien soc.l/an	22 000,00	22 000,00		
Subv.Collect.de Corse Vac.pour tous	32 000,00	32 000,00		
Subv.Préfecture DDCSPP	13 500,00	20 000,00	-6 500,00	-32,50
Subv.Collectivité de Corse	19 792,92	21 000,00	-1 207,08	-5,75
Subventions CAF REAAP	6 000,00	8 000,00	-2 000,00	-25,00
Subventions CAF	24 750,00	29 995,00	-5 245,00	-17,49
Subv.Mairie 20240 & fract.numérique	10 000,00	6 000,00	4 000,00	66,67
Subvent° Mairie Enfance & jeunesse	7 412,22	7 412,22		
Subvention Mairie 20243		1 500,00	-1 500,00	-100,00
Subventions FONJEP	14 214,00	14 214,00		
Subventions UDAF	1 433,00	1 080,96	352,04	32,57
Subventions M.S.A.	27 000,00	30 000,00	-3 000,00	-10,00
Subventions d'exploitation	190 147,75	216 066,35	-25 918,60	-12,00
Transferts de charges		307,27	-307,27	-100,00
Rembt formation et stages		10 001,00	-10 001,00	-100,00
Rembt frais annexes formation	194,20	4 865,02	-4 670,82	-96,01
Transfert de charges Assist.sociale	12 000,00	12 000,00		
Transfert de charge A.Nature	30 000,00	30 000,00		
Reprises et Transferts de charge	42 194,20	57 173,29	-14 979,09	-26,20
Produits gestion courante	6,30	6,15	0,15	2,44
Autres produits	6,30	6,15	0,15	2,44
TOTAL DES PROD. D'EXPLOITATION	496 385,96	510 108,83	-13 722,87	-2,69
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats travaux manuels	399,60		399,60	
Transport ALSH/activités	32 524,23	29 221,91	3 302,32	11,30
ALSH séjours voyages	23 537,50	14 252,66	9 284,84	65,14
ALSH/activités extra-scolaires	27 227,48	28 595,12	-1 367,64	-4,78
ALSH/ Repas extra & périscolaires	3 084,11		3 084,11	
Préventions santé		1 200,00	-1 200,00	-100,00
Activités périscolaires CEL	14 255,00	14 610,00	-355,00	-2,43
Ateliers parentalité	2 775,00	900,00	1 875,00	208,33
ALSH cinéma	670,00		670,00	
ALSH matériel	831,26	439,81	391,45	89,00
ALSH goûters repas/sortie	973,79	477,64	496,15	103,88

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Achats de matières premières	106 277,97	89 697,14	16 580,83	18,49
<i>Energie chauffage</i>	15 000,00	15 000,00		
<i>Fournitures ent.équipt.</i>	572,40	459,82	112,58	24,48
<i>Petit matériel</i>	1 051,91	540,65	511,26	94,56
<i>Fourn.administratives</i>	1 071,21	456,52	614,69	134,65
<i>ALSH Fournitures pharmacie</i>	255,50	222,51	32,99	14,83
Autres achats non stockés	17 951,02	16 679,50	1 271,52	7,62
<i>Locations bureaux</i>	15 000,00	15 000,00		
<i>Locations mobilières</i>	1 045,16	1 045,16		
<i>Ent.biens immobiliers</i>		284,27	-284,27	-100,00
<i>Ent.réparation matériel</i>	1 315,65	1 081,05	234,60	21,70
<i>Maintenance logiciels</i>	540,00	540,00		
<i>Assurance multirisque</i>	2 955,51	2 886,66	68,85	2,39
<i>Assurance copieur</i>	96,00	96,00		
<i>Assurance téléphone SFR</i>	72,00	72,00		
<i>Documentation générale</i>	555,00	552,00	3,00	0,54
<i>Frais de séminaires et formations</i>		11 133,00	-11 133,00	-100,00
<i>Frais déplacement formation</i>		5 185,02	-5 185,02	-100,00
<i>Abonnement assistance</i>		600,00	-600,00	-100,00
<i>Personnel extérieur entretien</i>	4 864,82	4 913,90	-49,08	-1,00
<i>Pers. ext. administratif-accueil</i>	12 435,50	6 422,00	6 013,50	93,64
<i>Personnel ext. assistante sociale</i>	12 000,00	12 000,00		
<i>Honoraires</i>	15 857,81	14 026,57	1 831,24	13,06
<i>Honoraires commissaire aux comptes</i>	4 692,00	2 473,20	2 218,80	89,71
<i>Frais d'actes & contentieux</i>	50,00	4 343,60	-4 293,60	-98,85
<i>Cadeaux divers</i>	50,00		50,00	
<i>Frais de déplacement</i>	2 302,50	3 039,50	-737,00	-24,25
<i>Frais de repas/déplacts réunion</i>	561,88	1 441,76	-879,88	-61,03
<i>Frais postaux</i>	336,60	391,70	-55,10	-14,07
<i>Frais de téléphone</i>	1 875,39	1 922,62	-47,23	-2,46
<i>Services bancaires</i>	78,40	55,87	22,53	40,33
<i>Cotisations concours</i>	2 602,54	2 927,99	-325,45	-11,12
Charges externes (3) (4)	79 286,76	92 433,87	-13 147,11	-14,22
<i>Formation continue</i>	4 218,00	4 042,00	176,00	4,35
Impôts et taxes	4 218,00	4 042,00	176,00	4,35
<i>Salaires et appointements</i>	229 737,73	211 439,57	18 298,16	8,65
<i>Congés payés (variation)</i>	-459,00	1 629,00	-2 088,00	-128,18
Salaires et Traitements	229 278,73	213 068,57	16 210,16	7,61
<i>Cotisations URSSAF</i>	39 417,08	38 386,67	1 030,41	2,68
<i>Cot.retraite non cadres</i>	13 675,15	13 709,05	-33,90	-0,25
<i>Cot.prévoyance CPM</i>	4 033,62	4 013,22	20,40	0,51
<i>Cot. mutuelle</i>	662,02	795,33	-133,31	-16,76
<i>Charges soc/CP variation</i>	136,00	800,00	-664,00	-83,00
<i>Médecine du travail</i>	630,00	622,80	7,20	1,16
Charges sociales	58 553,87	58 327,07	226,80	0,39
<i>Dot.amortisist immo corpor</i>	1 804,06	1 746,69	57,37	3,28
- Sur immobilisations : dotations aux amortis	1 804,06	1 746,69	57,37	3,28
Total dotation aux amortissements et provisions	1 804,06	1 746,69	57,37	3,28
<i>Charges gestion courante</i>	25,33	17,60	7,73	43,92
Autres charges	25,33	17,60	7,73	43,92
TOTAL DES CH. D'EXPLOITATION	497 395,74	476 012,44	21 383,30	4,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 009,78	34 096,39	-35 106,17	-102,96

Détail du Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS FINANCIERS				
<i>Autres pdts financiers</i>	0,32	0,32		
Autres intérêts	0,32	0,32		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0,32	0,32		
CHARGES FINANCIERES				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	0,32	0,32		
RESULTAT COURANT	-1 009,46	34 096,71	-35 106,17	-102,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<i>Produits exceptionnels/op</i>		36 456,00	-36 456,00	-100,00
Sur opération de gestion		36 456,00	-36 456,00	-100,00
<i>Quote part subv/résultat</i>	1 666,05	2 377,28	-711,23	-29,92
Sur opération en capital	1 666,05	2 377,28	-711,23	-29,92
TOTAL DES PROD. EXCEPTIONNELS	1 666,05	38 833,28	-37 167,23	-95,71
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<i>Charges exceptionnelles</i>	19,44	2 400,00	-2 380,56	-99,19
Sur opérations de gestion	19,44	2 400,00	-2 380,56	-99,19
<i>Valeur comptables actif</i>	96,24	759,05	-662,81	-87,32
Sur opérations en capital	96,24	759,05	-662,81	-87,32
TOTAL DES CH. EXCEPTIONNELLES	115,68	3 159,05	-3 043,37	-96,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 550,37	35 674,23	-34 123,86	-95,65
<i>Reprise engagt à réaliser/subv.</i>	34 000,00	16 700,00	17 300,00	103,59
Report des ressources	34 000,00	16 700,00	17 300,00	103,59
<i>Engagements à réaliser/subv</i>	15 500,00	34 000,00	-18 500,00	-54,41
Engagements à réaliser	15 500,00	34 000,00	-18 500,00	-54,41
Total des Produits	532 052,33	565 642,43	-33 590,10	-5,94
Total des Charges	513 011,42	513 171,49	-160,07	-0,03
EXCEDENT OU DEFICIT	19 040,91	52 470,94	-33 430,03	-63,71



Cabinet
François TIBERI
Expert-comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau régional de Corse
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA
Route nationale 198 20240 TRAVO
Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85
E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

ASSOCIATION AFARIF
Siret 351 552 229 00012 Code Naf 9499Z
BP 61
20240 GHISONACCIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**



Cabinet
François TIBERI
Expert-comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau régional de Corse
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA
Route nationale 198 20240 TRAVO
Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85
E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

ASSOCIATION AFARIF
Siret 351 552 229 00012 Code Naf 9499Z
BP 61
20240 GHISONACCIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



Messieurs les Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AFARIF** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **AFARIF** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes retenues par l'association pour estimer la valorisation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.



Cabinet

François TIBERI

Expert-comptable diplômé par l'Etat

Inscrit au tableau régional de Corse

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA

Route nationale 198 20240 TRAVO

Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85

E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



Cabinet
François TIBERI
Expert-comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau régional de Corse
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA
Route nationale 198 20240 TRAVO
Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85
E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

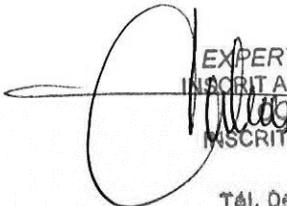
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VENTISERI, le 6 octobre 2020

François TIBERI
Commissaire aux Comptes


François TIBERI
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME D'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU REGIONAL DE MARSEILLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE BASTIA
RN 198 - 20240 TRAVO
Tél. 04 95 57 84 90 Fax: 04 95 57 85 85
SIRET 348 122 895 00015 APE 6920 Z



Cabinet
François TIBERI
Expert-comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau régional de Corse
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA
Route nationale 198 20240 TRAVO
Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85
E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

ASSOCIATION AFARIF
Siret 351 552 229 00012 Code Naf 9499Z
BP 61
20240 GHISONACCIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**



Cabinet
François TIBERI
Expert-comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au tableau régional de Corse
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de BASTIA
Route nationale 198 20240 TRAVO
Téléphone 04 95 57 84 90 Télécopie 04 95 57 85 85
E-mail : accueil@cabinet-tiberi.fr

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées et engagements règlementés.

1- Conventions autorisées au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'aucune nouvelle convention qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

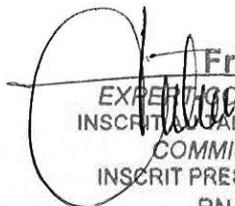
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

II- Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous n'avons pas été informés de conventions, approuvées au cours d'exercices antérieurs, poursuivies au cours du dernier exercice.

Fait à VENTISERI, le 6 octobre 2020

François TIBERI
Commissaire aux Comptes


François TIBERI
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME D'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU REGIONAL DE MARSEILLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE BASTIA
RN 198 - 20240 TRAVO
Tél. 04 95 57 84 90 Fax: 04 95 57 85 85
SIRET 348 122 995 00015 APE 6920 Z

A VENTISERI, le 11 Juin 2019

UVAL
Rasignani
20290 BORGIO

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale d'Aix-Bastia

LETTRE DE MISSION

Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes de votre SICA, nous vous confirmons ci-après les dispositions relatives à notre mission pour l'exercice clos le 31/07/2019.

1. Nature et étendue de la mission

Notre mission comprend :

- l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi relatives au rapport de gestion et aux autres documents sur la situation financière et les comptes adressés aux Adhérents ;
- les vérifications spécifiques nécessaires à l'émission de notre rapport sur les conventions réglementées ;
- les diligences spécifiques permettant d'émettre, le cas échéant, nos autres rapports prévus par des textes légaux ou réglementaires.

Les travaux seront conduits, selon les dispositions du code de commerce, les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous rappelons à ce titre qu'un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Il ne consiste en revanche pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité contrôlée.

Nous tenons à souligner que, du fait du recours à l'utilisation de techniques de sondages ainsi que des autres limites inhérentes à l'audit et au fonctionnement de tout système comptable et de contrôle interne, nos contrôles ne sauraient couvrir l'exhaustivité des opérations de l'entreprise. Par conséquent, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

En outre, dans le cadre de nos travaux, nous prendrons connaissance des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de prendre en considération les facteurs pouvant engendrer des risques d'anomalies significatives dans les comptes et non dans le but de formuler une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ou d'identifier l'ensemble des faiblesses du contrôle interne. Si des faiblesses significatives de contrôle interne liées à l'information comptable et financière venaient à être relevées lors de notre audit, nous vous les communiquerions par écrit ainsi qu'aux organes mentionnés à l'article L.823-16.

Nous sommes soumis au secret professionnel conformément aux dispositions de l'article L.822-15 du code de commerce. Nous ne pouvons être relevés de ce secret professionnel que dans les conditions strictement précisées par la loi. La direction ne peut pas nous délier de ce secret professionnel. Les papiers de travail et les dossiers que nous aurons élaborés durant notre mission, y compris les documents et les dossiers électroniques, seront notre seule propriété. Ils seront couverts par le secret professionnel.

Cependant, l'article L.823-12 du code de commerce nous oblige à signaler à la plus prochaine assemblée générale ou réunion de l'organe compétent les irrégularités et inexactitudes révélées au cours de notre mission et à révéler au procureur de la République les faits délictueux dont nous aurions connaissance. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ce même article nous impose également certaines obligations, notamment de vigilance et de déclaration à Tracfin.

Nous procéderons par ailleurs aux communications prévues à l'article L.823-16 du code de commerce.

Enfin, nous vous rappelons qu'il revient à la direction de votre SICA de définir, de mettre en œuvre et de superviser un système de contrôle interne approprié pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de mettre en place des mesures de sauvegarde des actifs, de prévention et de détection des irrégularités et des fraudes. Par ailleurs, les comptes devront être arrêtés conformément aux dispositions légales.

2. Organisation de la mission

La démarche d'audit nécessite une bonne communication, notamment avec vous-même et votre expert-comptable ; elle est indispensable à la réalisation de notre mission. Nous devons avoir l'accès sans restriction à tout document comptable, pièce justificative ou autre information demandée dans le cadre de nos interventions.

La direction de votre SICA doit notamment nous informer, en cours d'année, de tout événement important pouvant avoir un effet significatif sur l'activité ou les comptes et le patrimoine de votre SICA ainsi que de tout changement concernant le bénéficiaire effectif de l'entité au sens des articles R. 561-1 et suivants du code monétaire et financier.

Afin d'optimiser l'efficacité de nos travaux, nous vous communiquons en annexe 1 une liste indicative des documents et analyses dont nous souhaitons disposer. Nous comptons particulièrement sur le respect des dates indiquées pour nous permettre d'accomplir au mieux notre mission et sur l'entière collaboration de votre personnel.

Au cours de la mission, nous serons également amenés à vous demander la confirmation écrite des diverses déclarations recueillies.

Compte tenu de la date de clôture et des délais légaux à respecter, la planification de nos interventions sera la suivante :

- 10 et 11 octobre 2019
- 27 et 28 janvier 2020
- 24 et 25 février 2020

Participeront à la mission sous la responsabilité du signataire, les collaborateurs suivants :

- Chef de mission : Christelle OLIVIERI
- Signataire : François TIBERI

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-13 du code de commerce, nous pourrions à toute époque de l'année nous faire assister ou représenter, sous notre responsabilité, par des experts ou d'autres professionnels de notre choix que nous vous ferons connaître nommément.

Nous vous rappelons par ailleurs que dans le cadre des vérifications spécifiques nécessaires à l'émission de votre rapport sur les conventions réglementées, vous devrez notamment :

- nous informer dans les délais des nouvelles conventions, y compris les motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt pour l'entité de ces conventions, qui seront repris dans notre rapport ;
- nous informer dans les délais des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice et qu'il appartient au conseil d'examiner en application, selon le cas, de l'article L. 225-40-1 ou de l'article L. 225-88-1 du code de commerce ;
- nous fournir le détail de leurs termes et modalités.

Pour faciliter le déroulement de notre mission, nous vous serions reconnaissants de mettre à notre disposition une connexion au réseau internet accessible depuis nos postes de travail dans la salle où nos collaborateurs sont installés. Cette connexion nous permettra notamment de disposer de l'accès à la documentation technique hébergée sur nos serveurs. Si vous disposez d'une charte d'utilisation d'accès à Internet, nous vous serions reconnaissants de nous la transmettre afin que nos collaborateurs puissent en prendre connaissance et s'engagent à en respecter les règles. A défaut, l'utilisation de cet accès internet pourra être régie pour nos collaborateurs par notre propre charte sur les technologies de l'information.

Nous pouvons communiquer par courrier électronique avec vous et vos services. Or, comme vous le savez, les transmissions électroniques d'informations ne sont pas totalement sécurisées ou sans erreurs et peuvent être interceptées, altérées, perdues, détruites ou arriver tard ou de manière incomplète, ou comporter des virus ou autres intrusions malveillantes. Bien que nous mettions en œuvre les procédures normales de contrôle pour identifier les virus les plus répandus à l'heure actuelle, nous ne serons en aucun cas responsables de quoi que ce soit en matière de communication d'informations par voie électronique.

3. Honoraires

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans cette lettre.

Nos honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Nous avons estimé le budget temps total à 190 heures. Sur la base d'un taux horaire moyen de 73,68 €. Nos honoraires s'élèveront à 14 000 € hors taxes. Cette estimation d'honoraires repose sur l'application du barème légal, sur des conditions de déroulement normal de notre mission, sur une assistance active de vos services et l'utilisation des travaux de votre expert-comptable. Si des problèmes particuliers devaient survenir en cours de mission, nous vous en informerions dans les meilleurs délais et serions amenés, le cas échéant, à réviser cette estimation.

Les frais de déplacement et autres débours vous seront facturés en sus en fonction des dépenses engagées.

Nous vous rappelons que nos factures sont payables à réception.

Nous pourrions être amenés à réaliser, à votre demande, d'autres interventions, dans le cadre de services autres que la certification des comptes, non couvertes par la présente lettre. Les termes et conditions de ces interventions feront l'objet d'une lettre séparée et donneront lieu à une facturation distincte complémentaire.

Cette lettre restera en vigueur pour les exercices futurs, sauf si nous estimons que des éléments nouveaux, tels que des modifications dans les activités de votre SICA, nécessitent son actualisation.

Nous vous saurions gré d'accuser réception de cette lettre et de confirmer par écrit votre acceptation des termes et conditions de notre mission en nous retournant un exemplaire de cette lettre revêtu de votre signature avec la mention « bon pour accord ».

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

TIBERI François
Commissaire aux Comptes

Bon pour accord, pour le compte de la SICA UVAL

Pour la Société Coopérative Viticole de la Marana
Son Président Monsieur Guy MIZAEEL

Annexe 1 : Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes

Annexe 2 : Utilisation et traitement des données

ANNEXE 1

Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes

- Balance et écritures comptables ;
- Comptes annuels ;
- Liasse fiscale ;
- Liste des conventions réglementées ;
- Contrats et autres conventions.

ANNEXE 2

Utilisation et traitement des Données

- *Modalités*

Toutes les informations communiquées par vous ou en votre nom (« Données ») sont exclusivement utilisées dans le cadre de l'exercice de notre mission.

Vous êtes informés que, sauf disposition légale contraire, nous sommes susceptibles de recourir, dans le cadre de notre mission, à des tiers pouvant être situés hors de France, qui peuvent être d'autres entités membres de nos réseaux respectifs et/ou des prestataires de services agissant pour notre compte, qui fournissent des services administratifs, d'infrastructure informatique (dont, le cas échéant, des prestataires de services de type « cloud »), ainsi que des services intervenant en support de notre activité. Ces tiers, dont nous demeurons responsables, sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité.

- *Données Personnelles*

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **RGPD** »), ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur (ci-après la « **Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles** »).

Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué par la Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

Finalités de Traitement

Vous pouvez être amenés à nous confier des Données Personnelles dans le cadre de et/ou pour les besoins de l'exécution de notre mission. Conformément au principe déontologique d'indépendance du commissaire aux comptes vis-à-vis de l'entité contrôlée et compte tenu de notre degré d'expertise et d'autonomie élevé, nous intervenons en qualité de Responsable de traitement. Nous déterminons les finalités et les moyens des traitements opérés en application de la législation et des normes professionnelles qui nous sont applicables.

Nous traitons les Données Personnelles confiées à des fins :

- (i) de réalisation de la mission ;
- (ii) de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques (notamment gestion de l'obligation d'indépendance, gestion des conflits d'intérêts et contrôle qualité) ;
- (iii) de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ;
- (iv) d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Par ailleurs, nous pouvons être amenés à traiter à des fins de communication sur nos services les Données Personnelles de vos salariés qui sont nos contacts clefs pour la réalisation de la mission, sauf opposition de leur part.

(ci-après ensemble désignées les « **Finalités de Traitement** »).

Vous ne nous fournirez directement ou indirectement que les Données Personnelles que nous considérons nécessaires à la réalisation de notre mission et au respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques.

Nous nous engageons à ne pas utiliser les Données Personnelles auxquelles nous avons accès pour d'autres finalités que les Finalités de Traitement.

Obligations

Il vous appartient de vous assurer que toutes les Données Personnelles qui nous ont été communiquées, directement par vous ou indirectement pour votre compte, ont été collectées de manière licite, loyale et transparente.

Les Données Personnelles ont été collectées par vos soins auprès des Personnes Concernées et non par nous de manière directe. Dans ce contexte, conformément à l'article 14 5. d) du RGPD, nous ne sommes pas tenus d'informer les Personnes Concernées des Traitements opérés dans le cadre de notre mission. Il vous appartient donc d'informer les Personnes Concernées des Traitements que nous réaliserons.

Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits d'accès ou de rectification en adressant un courriel au(x) Délégué(s) à la protection des données à l'adresse [courriel] et/ou à l'associé (aux associés) signataire(s) de la lettre de mission. Dans tous les cas, vous coopérerez avec nous pour permettre aux Personnes Concernées de faire valoir les droits qui leur sont reconnus par la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

Destinataires

Les Destinataires des Données Personnelles sont les collaborateurs et associés de nos cabinets, ainsi que, le cas échéant, ceux appartenant aux entités membres de nos réseaux, et nos prestataires, collaborateurs externes ou experts éventuels. Ces Destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et auront accès aux Données Personnelles pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux Finalités de Traitement.

Localisation et Transferts de Données Personnelles

Vous êtes informés que nous sommes susceptibles de recourir dans le cadre de notre mission, le cas échéant, à d'autres entités membres de nos réseaux ou à des prestataires externes travaillant pour notre compte pouvant être situés en dehors de l'Union européenne.

Dans l'hypothèse où des Données Personnelles sont transférées hors de l'Union européenne dans un pays de destination considéré par la Commission européenne comme n'assurant pas un niveau de protection suffisant des Données Personnelles, nous mettons en œuvre l'un ou l'autre des dispositifs suivants : (i) signature d'un contrat conforme aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne (« **Clauses contractuelles types** »), (ii) mise en place de règles internes d'entreprise contraignantes (« **Binding Corporate Rules** » ou « **BCR** »), ou (iii) tout autre dispositif de protection conforme à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

Durée de conservation des Données Personnelles

Dans le respect des obligations de confidentialité, les Données Personnelles traitées pour les Finalités de Traitement sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant nos activités en France en matière de prescriptions.

